

Formation « Préparation à la certification Haute Valeur Environnementale »

Objectif de la formation :

Comprendre et appréhender le référentiel Haute Valeur Environnementale

Être capable d'estimer la performance environnementale de son exploitation au regard des indicateurs HVE et ainsi tester l'éligibilité de l'exploitation pour la certification.

Pré-requis : Avoir une surface agricole

Contenu :

- Présentation de la certification environnementale dans son contexte.
- Appropriation des 4 indicateurs Haute Valeur Environnementale afin d'analyser son exploitation.
- Préparation d'un audit HVE sur son exploitation avec mise en forme du dossier.

Durée et tarifs :

Formation en groupe :

1 jour

La formation de préparation à la certification HVE est prise en charge par VIVEA si le bénéficiaire est éligible VIVEA.

Accompagnement suivi
Certification

192 € TTC*

Accompagnement individuel à domicile :

1 demi-journée

420 € TTC



Taux de satisfaction : 92 % des participants sont satisfaits de la formation.

Intervenants :

Tiphaine MIQUEL
tiphaine.miquel@caudeval.fr

Responsable de stage :

Mailys CASTERES
mailys.casteres@caudeval.fr





INFOS PRATIQUES

Modalités d'accès et coût de la formation

*Le coût de l'accompagnement de la certification s'élève à 192 € TTC pour le suivi sur 18 mois à régler lors de la formation. Le repas de la journée complète est pris en compte dans ces frais.

→ Crédit d'impôt

Pour les exploitations au régime du bénéfice réel, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôts calculé sur la base du SMIC dans la limite de 40 heures par an, soit **160€ dans le cadre de cette formation.**

Les frais pédagogiques de chaque formation sont pris en charge par le fonds VIVEA pour les chefs d'exploitation, aides familiaux, conjoints collaborateurs ou cotisants solidaires à jour de leur cotisation MSA.

Les personnes en cours d'installation peuvent aussi bénéficier de la prise en charge de la formation par le fonds de formation VIVEA si celle-ci figure sur le plan de formation. Il faudra fournir un dossier administratif constitué avec le « Point Accueil Installation » en amont de la formation visée.

Les personnes qui ne sont pas affiliées à la MSA peuvent suivre les formations proposées par CAUDEVAL mais devront s'acquitter des frais pédagogiques.

Les adhérents CAUDEVAL peuvent inscrire leurs salariés sous condition (place disponible, demande de prise en charge et suivi administratif) : se renseigner auprès du responsable de stage pour connaître les modalités.

Concernant l'accessibilité des formations aux personnes à mobilité réduite, merci de nous contacter au 05.65.40.56.22.

Vos besoins

Si vous avez des besoins en formation qui ne font pas partie de nos offres, n'hésitez pas à nous contacter. Nous pourrions construire ensemble un parcours de formation adapté à votre demande.

Si vous souhaitez plus d'informations par rapport aux formations proposées, nous pouvons vous transmettre un programme détaillé pour chaque formation.

Si les dates ou les lieux ne vous conviennent pas, contactez-nous pour que nous trouvions une solution ensemble.